

Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS?

Pourquoi les banques rejettent l'initiative COSA

Un argumentaire de l'Association suisse des banquiers

EN BREF

Le mandat légal et l'indépendance de la BNS ont permis à la Suisse de bénéficier, depuis des décennies, d'un franc stable et de taux d'intérêt bas.

- Les PME et les grandes entreprises en profitent, car elles se voient octroyer des crédits à des conditions avantageuses.
- Les locataires et propriétaires de leur logement en profitent, car les loyers et les taux hypothécaires restent abordables.
- Les retraités en profitent, car le pouvoir d'achat de leurs rentes est garanti.
- Les investisseurs en Suisse et à l'étranger en profitent, car les titres libellés en francs leur ouvrent des opportunités de placement supplémentaires et permettent une meilleure répartition du risque.

L'initiative COSA met ceci en péril: fixer les bénéfices distribués de la BNS en fonction des besoins financiers de l'AVS, et non en fonction de la politique monétaire et de son objectif de maintien de la stabilité des prix, c'est accroître le risque d'une hausse générale des prix.

- Une inflation accrue signifie des taux d'intérêt plus élevés.
- Des taux de crédit chers compromettent l'emploi.
- Des taux hypothécaires chers entraînent des loyers élevés.
- Une inflation accrue dévalorise les rentes.

Mettre en péril la stabilité des prix, c'est mettre en péril l'emploi, le niveau de vie et les rentes. Pour ces raisons, les banques rejettent l'initiative COSA.

Que veut l'initiative COSA?

L'initiative «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (initiative COSA), déposée le 9 octobre 2002 par le Comité pour la sécurité AVS (COSA), demande ce qui suit:

«Le bénéfice net de la Banque nationale est versé au fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants, sauf une part annuelle d'un milliard de francs qui est versée aux cantons. La loi peut prévoir une indexation de ce montant.»

Rien ne serait versé à la Confédération.

Le peuple et les cantons se prononceront sur cette initiative le 24 septembre 2006.

Où vont actuellement les bénéfices de la BNS?

La BNS distribue ses bénéfices pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.

SwissBanking

Le montant effectivement distribué est fixé pour cinq ans dans une convention conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS, de sorte que les distributions sont autant que possible lissées (les bénéfices annuels de la BNS varient).

Tous les cinq ans, le montant convenu est adapté en fonction de l'évolution réelle des bénéfices, en incluant les bénéfices d'exercices antérieurs éventuellement non distribués. Cette procédure garantit que tous les bénéfices distribuables de la BNS soient effectivement distribués.

Quels montants la BNS est-elle susceptible de distribuer à long terme?

Le patrimoine productif de la BNS s'établit à environ 85 milliards de francs, dont environ la moitié fait l'objet de placements rémunérés. L'autre moitié – réserves d'or et créances à court terme provenant d'opérations de mise en pension effectuées dans le cadre de la politique monétaire – ne peut être placée que de manière restrictive. Les fonds investis dégagent des intérêts et des dividendes. Mais ils sont aussi soumis aux fluctuations des prix du marché, ce qui donne lieu à des gains ou des pertes d'évaluation selon le sens desdites fluctuations. Les bénéfices de la BNS peuvent donc varier considérablement d'une année sur l'autre.

La BNS évalue à 2 à 3% par an en moyenne le potentiel de rendement futur de son patrimoine. Sur cette base, et sachant que le patrimoine productif est d'environ 85 milliards de francs, le potentiel bénéficiaire s'établit entre 1,7 et 2,5 milliards de francs par an. Sur ce montant, la BNS doit financer ses charges d'exploitation (250 millions), ainsi que les provisions requises par la loi au titre des réserves monétaires (environ 1 milliard). Le solde distribuable est donc de l'ordre de 1 milliard de francs (montant qui, aux termes de l'initiative, irait intégralement aux cantons).

Sont réputés être des «réserves monétaires» les actifs de la BNS susceptibles de servir à des fins de paiements internationaux. Confrontée à des tensions économiques internationales, la BNS peut utiliser ces réserves de manière autonome, par exemple en intervenant sur le marché des changes en cas de crise monétaire ou en vendant des monnaies étrangères pour soutenir le franc. Pour que notre système financier puisse résister à des chocs imprévisibles, il est essentiel que la BNS ait, à tout moment, suffisamment de réserves monétaires disponibles.

La Constitution fédérale et la loi l'obligent donc à constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes. Cette compétence appartient au Conseil de banque de la BNS. Selon la règle appliquée depuis 1990, les provisions de la BNS doivent s'accroître en moyenne au même rythme que le produit intérieur brut.

Maximisation des bénéfices au profit de l'AVS?

L'initiative a été lancée avec pour objectif d'assurer le financement de l'AVS. De fait, l'évolution démographique qui se dessine depuis un certain temps place l'AVS face à des défis financiers de taille. L'allongement de l'espérance de vie et la proportion croissante de retraités dans une population par ailleurs décroissante se traduisent, pour l'AVS, par des besoins financiers supplémentaires. Des experts les estiment à environ 4 points de TVA jusqu'en 2025, soit 11 à 14 milliards de francs par an.

Même si le potentiel de rendement du patrimoine de la BNS dépassait les 2 à 3% annuels prévus, les revenus de la BNS ne suffiraient pas à assurer le financement de l'AVS. On ne saurait toutefois exclure qu'ils y contribuent.

Or c'est précisément là que se situe le danger: si la BNS peut contribuer à l'AVS à hauteur d'un milliard, pourquoi ne pas lui en demander deux ou trois, dès lors que l'AVS aura bel

et bien besoin d'argent? Si l'initiative venait à être acceptée, une pression politique accrue s'exercerait sur la BNS pour qu'elle augmente ses bénéfices. Elle se trouverait ainsi face à des objectifs contradictoires: elle devrait continuer à agir dans l'intérêt général du pays, et donc éviter avant tout l'inflation; dans le même temps, les politiques attendraient d'elle des distributions de bénéfices supplémentaires pour financer l'AVS. Ceci pèserait sur la politique monétaire, voire l'hypothèquerait gravement.

Des distributions de bénéfices excessives compromettent la stabilité du franc

La BNS ne pourrait accroître ses bénéfices que par: a) un accroissement de son patrimoine, ce qui entraînerait un gonflement proportionnel de la masse monétaire et compromettrait à moyen terme la stabilité des prix; b) des distributions de bénéfices excessives au détriment de ses réserves monétaires, ce qui restreindrait sa liberté d'action future et mettrait en péril la stabilité du système; c) une prise de risque accrue dans le placement de ses actifs, ce qui reviendrait en quelque sorte à spéculer pour l'AVS.

Dans tous les cas, la confiance dans la BNS, et notamment dans son primat de la stabilité monétaire, risquerait d'être sapée; ceci aurait des répercussions négatives pour la place financière, mais aussi pour le reste de l'économie et pour l'ensemble de la population.

Ne pas mettre en péril la stabilité des prix!

En matière de politique économique et monétaire, la Suisse a derrière elle une longue tradition de stabilité. Une inflation faible, des taux d'intérêt bas, mais aussi le rôle important du franc en tant que monnaie de placement, ont contribué et contribuent considérablement à notre prospérité. Cette prospérité, ainsi que son accroissement futur, constituent une condition essentielle pour assurer le financement de l'AVS.

La prévoyance vieillesse et la politique monétaire sont aussi importantes l'une que l'autre. La Constitution confie la première à la Confédération, et la deuxième à la BNS. Ceci est mûrement réfléchi: en séparant la politique monétaire du reste du champ politique, on fait en sorte que la BNS puisse se concentrer sur son mandat légal – assurer la stabilité des prix – et ne soit pas sollicitée pour financer d'autres dépenses publiques.

L'initiative COSA «installe» un conflit d'intérêts entre financement des rentes de vieillesse et politique monétaire. Pour des raisons de politique sociale, il est à prévoir qu'une pression s'exercerait sur la BNS pour qu'elle distribue des bénéfices aussi élevés que possible, et ceci compromettrait la stabilité des prix. Dès lors, la situation économique des bénéficiaires de rentes serait elle aussi déstabilisée, directement et indirectement. La dépréciation monétaire n'a pas pour seuls effets de peser sur le niveau de vie et de ralentir la croissance. Elle défavorise aussi, en particulier, les bénéficiaires de l'AVS, car leurs rentes ne sont adaptées à l'inflation qu'avec un décalage dans le temps et de manière incomplète.

Ne pas remettre en question le bonus d'intérêts

Les locataires, les propriétaires de leur logement, les PME, les industries exportatrices, l'ensemble de notre économie tirent avantage de la faiblesse des taux d'intérêt suisses. Ces faibles taux reflètent essentiellement la grande stabilité du franc en termes de pouvoir d'achat. Si l'inflation augmentait dans notre pays, le franc, et donc la Suisse, perdrait ce bonus d'intérêts. Une hausse de l'inflation de 1% entraînerait une hausse équivalente des taux nominaux, ce qui par exemple ferait passer le taux hypothécaire de 3% à 4%!

•SwissBanking

La place financière suisse a besoin d'une base solide

La qualité élevée et constante du franc ne profite pas seulement aux citoyennes et citoyens suisses. La stabilité de notre monnaie sur une longue période constitue aussi le principal fondement de la confiance que lui accordent les investisseurs et émetteurs étrangers. Le franc suisse est très apprécié des investisseurs internationaux et donc souvent utilisé dans un but de diversification des portefeuilles.

Pour les banques suisses, le franc a présenté et présente toujours un avantage important. Il a énormément contribué à ce qu'elles puissent s'établir et se développer dans notre pays en proposant une large gamme de prestations financières et un haut niveau de compétence. Sans une monnaie de qualité comme la nôtre, la Suisse ne disposerait probablement pas du marché financier ouvert, diversifié et dynamique que nous connaissons.

Assurer le financement de l'AVS, oui – agir à courte vue, non!

L'AVS compte parmi les grands acquis de notre pays. Il est important d'assurer son avenir. Mais compromettre pour cela la qualité de notre monnaie serait agir à courte vue. Une AVS solide a aussi besoin de prix stables – et d'une BNS qui puisse mener à bien sans obstacles son mandat légal.

Pour cette raison, les banques rejettent l'initiative COSA.